

Bulletin des élus RN et apparentés au Conseil Municipal de La Vôge-les-Bains



■ L'ÉDITO de Sébastien Humbert

Chers habitants de Bains-les-Bains, Hautmougey et Harsault,

Ce début de mandat a été marqué par plusieurs dossiers polémiques qui ont créé le débat et permis à notre équipe d'opposition de défendre les intérêts de notre territoire face à un maire en manque de lucidité, notamment dans le cadre du projet éolien de Gruey-les-Surance pour lequel notre groupe a donné un avis négatif.

Nous avons d'ores et déjà formulé un certain nombre de propositions constructives sans que celles-ci n'aient pour autant abouties : expérimentation de la relocalisation du marché en centre-ville, baisse symbolique du taux communal de la taxe foncière sur le bâti, création d'un fond d'aide aux commerçants, verbalisation par le maire des auteurs de dépôts sauvages...

Le vote du budget primitif a mis en évidence une explosion des frais de personnel alors que notre commune bénéficie déjà d'un nombre important d'agents. De toute évidence, l'organisation des services techniques devra être revue pour gagner en efficacité : depuis la fusion de nos trois communes, la fréquence des travaux d'entretien et d'espaces verts dans les communes déléguées a très largement baissé alors que le nombre d'employés a nettement augmenté.

Enfin, on note qu'aucune mesure n'a été programmée dans ce budget primitif 2020 pour aider les commerçants à faire face à leurs difficultés.

■ Une baisse symbolique de la taxe foncière refusée !



Sébastien Humbert a proposé une baisse du taux communal de la taxe foncière sur le bâti : « *Si je prends l'exemple de Plombières-les-Bains, ville de même taille et avec le même secteur d'activité, nous sommes à un taux de 13,03% sur le foncier bâti en 2019 soit 4,29% de moins qu'à La Vôge-les-Bains.*

Nous devons faire un effort pour que la taxe foncière devienne en quelque sorte un levier d'attractivité.

*Je ne demande pas une baisse considérable, ni de vous aligner sur Plombières, mais plutôt une **baisse symbolique pour envoyer un signal positif aux investisseurs et habitants qui souhaiteraient s'installer dans notre commune** »*

► **Le maire, Frédéric Drevet, n'a pas retenu notre proposition.**

Les taux communaux

■ Taxe foncière sur le bâti : 17,32%

■ Taxe foncière sur le non bâti : 32,69%

■ Notre groupe s'oppose au projet éolien de Gruery !



Le projet d'installation de 8 éoliennes de 150 mètres de hauteur à Gruery-les-Surance, village pittoresque de la Vôge, était en phase d'enquête publique du 22 juin au 24 juillet 2020.

Ce village vosgien, comme beaucoup d'autres, n'échappe pas à un paradoxe idéologique écologiste qui consiste à défigurer les paysages naturels au nom du respect de l'environnement.

Les éoliennes n'ont en réalité rien d'écologique : Elles sont responsables du saccage irréversible de nos paysages, de notre patrimoine et de la nature. Elles ont un impact négatif sur la santé et sur la biodiversité. Elles constituent une pollution supplémentaire puisque dans la majorité des cas, un parc éolien est totalement inopérant sans l'assistance d'une centrale à charbon ou à gaz. Elles empiètent sur des terres agricoles et sont responsables de l'artificialisation des sols : il faut 1500 tonnes de béton armé pour chaque éolienne.

Elles entraînent dans certains secteurs une chute de 40% de la valeur des biens immobiliers.

Le Rassemblement National des Vosges s'est opposé dès 2017 à ce projet en informant les habitants de Gruery-les-Surance sur les dangers que représentent les éoliennes pour la santé et le patrimoine. Nous regrettons qu'aucun référendum n'ait été organisé par les élus à l'origine du projet.

Le groupe d'élus RN et apparentés de La Vôge-les-Bains a donné un avis négatif à ce projet lors du Conseil Municipal du 25 juin 2020, la Majorité, conduite par le maire, Frédéric Drevet, ayant malheureusement donné un avis positif (moins une abstentionniste courageuse).



Retrouvez l'intervention de Sébastien Humbert en Conseil Municipal sur <https://rassembler-a-lavogelbains.fr/2020/06/26/eoliennes-de-gruery-notre-groupe-vote-contre-ce-nouveau-desastre-ecologique/>

Rassemblement National des Vosges - Canton du Val d'Ajol - Ne pas jeter sur la voie publique

NON AUX ÉOLIENNES À GRUERY-LES-SURANCE

- 1 Le saccage irréversible de nos paysages, de notre patrimoine et de la nature alors que le secteur de la Vôge vit principalement du tourisme et sur la biodiversité (oiseaux et chiroptères happés par les pales)
- 2 Un impact négatif sur la santé (infractions à l'origine de troubles graves)
- 3 Une pollution supplémentaire dans la majorité des cas, un parc éolien est inopérant sans l'assistance d'une centrale à charbon ou à gaz
- 4 De la surface en moins pour les terres agricoles et une artificialisation des sols : il faut 1500 tonnes de béton armé pour chaque éolienne
- 5 Une chute de 40% de la valeur du foncier bâti et une facture d'électricité deux fois plus chère que celle en Allemagne

Les propositions du Rassemblement National :

- Décréter un moratoire sur l'éolien pour évaluer en transparence les impacts, les risques et les ratio production/coût
- Organiser systématiquement des référendums locaux pour demander l'avis des habitants concernés
- Transférer les subventions de l'éolien vers d'autres énergies renouvelables

X Donnez votre avis sur le projet éolien de Gruery-les-Surance en participant à l'enquête publique du 22 juin au 24 juillet 2020

- En Mairie de Gruery lors des permanences publiques du commissaire-enquêteur
- Sur internet sur le site www.registre-dematerialise.fr/1966
- Par courriel à l'adresse : enquete-publique1966@registre-dematerialise.fr

Rassemblement National
FÉDÉRATION DES VOSGES | 88

■ Nous proposons d'expérimenter une relocalisation du marché de Bains-les-Bains en centre-ville



Delphine Claudic a profité du vote du règlement intérieur du marché pour proposer l'expérimentation d'une relocalisation du marché de Bains-les-Bains en centre-ville sur une saison : « *Cela vient d'être fait à Remiremont et c'est un succès* ».

► **Le maire, Frédéric Drevet, n'a pas voulu trancher et a formulé le vœu qu'une association de commerçants voit le jour et délibère précisément sur cette question...**

■ Conseil Municipal du 02/07/2020 : Vote du Budget Primitif 2020 avec des charges de personnel en nette hausse

Analyse succincte de ce budget communal pour lequel notre groupe a voté CONTRE

- Estimation hasardeuse des recettes des loyers de la maison de santé pour 2020 : la Majorité prévoit 17% de recettes supplémentaires alors même que le dernier médecin généraliste est parti et qu'aucune piste sérieuse ne semble se dégager pour d'autres recrutements

- Les frais d'honoraire à Épinal Habitat (bailleur social) dans le cadre du transfert des logements du dernier étage de la maison de santé (auquel nous étions opposés) coûte cette année 2000€ soit une augmentation de 800% des dépenses à l'article 6226

- 6000€ supplémentaires sont prévus pour des dépenses de cabinets ou annonces pour recruter de nouveaux médecins alors que les tentatives précédentes pour 8.000€ n'ont pas été concluantes et que ce mode de recherche aboutit généralement sur le recrutement de médecins étrangers

- Les frais de personnels explosent : augmentation de près de 10% et +138% sur le personnel intérimaire soit une hausse totale de 95 000 €. Nous ne sommes pas certain de la nécessité de devoir recruter plus même si les chiffres à l'article 6419 du compte administratif 2019 semblaient révéler un certain malaise au sein du personnel

- Le recrutement d'une chargée de communication en apprentissage est un point positif puisqu'il est

désormais incontournable pour nos collectivités d'avoir recours à ce type de poste, à condition de lui déléguer les tâches de communication !

- Aucune mesure immédiate n'a été intégrée au Budget Primitif pour aider nos commerçants à faire face à leurs difficultés économiques liées à la crise sanitaire. Notre groupe indique que nous aurions pu, dans un premier temps créer un fond de 15 000 € que nous aurions repris dans les prévisions en matière de charges de personnel

■ Budget commune (Vote CONTRE)

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 1.639.850€
Recettes : 1.639.850€

INVESTISSEMENT : Dépenses : 1.547.502€
Recettes : 1.547.502€

■ Budget bois (Vote POUR)

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 283.649,82€
Recettes : 283.649,82€

INVESTISSEMENT : Dépenses : 100.000€
Recettes : 100.000€

■ Budget centre mun. de santé (Vote POUR)

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 10.000€
Recettes : 10.000€

■ Dépôts sauvages : à quand la répression ?

Cécile Adelbrecht a interpellé le maire, Frédéric Drevet, dans une vidéo où elle demande des actes forts face aux incivilités qui pourrissent la vie des riverains notamment à la Forge de Thunimont :

Dépôts sauvages : Nous demandons au Maire de La Vôge-les-Bains d'utiliser ses pouvoirs de Police et de sanctionner les contrevenants



« J'ai alerté à plusieurs reprises les élus de la Majorité depuis 6 ans pour les informer de la pollution qui devient inadmissible et de moins en moins supportable. Certains élus se sont déplacés récemment pour mettre en garde les auteurs, ce qui est déjà bien puisque cela n'avait pas été fait avant, mais la pédagogie n'a apparemment pas marché et cette situation n'a que trop duré.

Le groupe « Rassembler à La Vôge-les-Bains » demande au maire, Frédéric Drevet, d'utiliser ses pouvoirs de Police pour sanctionner les contrevenants.

Nous proposerons également lors de la prochaine commission Environnement la mise en place d'une consultation publique interrogeant les habitants sur leur système préféré entre les « poubelles au poids », largement responsables de la hausse des dépôts sauvages, ou alors le système classique de ramassage hebdomadaire des déchets ménagers ».

► Cette vidéo et les plaintes des riverains ont fait réagir la majorité puisque le Maire vient tout juste d'organiser une table ronde avec la gendarmerie pour traiter ces questions...

■ Un service au rabais pour remplacer le Trésor Public



La réorganisation des services de la DGFIP, que nous avons dénoncé, a entraîné la suppression de nombreuses trésoreries et de centres de finances publiques, dont celle de Bains-les-Bains sur la commune de La Vôge-les-Bains.

Le directeur par intérim de la DDFIP des Vosges est venu présenté au Conseil Municipal une **convention DDFIP - Commune de La Vôge-les-Bains** actant la création d'une permanence

hebdomadaire de la DDFIP au sein de la Maison France Services dans le bâtiment "l'esprit libre".

Lors de cette réunion de Conseil Municipal, Sébastien Humbert a rappelé au directeur par intérim de la DDFIP des Vosges que les agents publics des Maisons France Services peuvent venir de différentes administrations (sans réelles compétences en finances publiques) et que leur

rôle est davantage un rôle de relai que d'expertise ou de conseil. Le directeur a confirmé ces informations.

Les amplitudes d'ouverture et la qualité de service s'en trouveront assurément dégradées mais il est préférable pour nous de maintenir un service, même moins performant, que de perdre totalement le service, c'est pourquoi nous avons voté favorablement pour cette convention.

■ LA DEMANDE DES LECTEURS

Suite au premier numéro de cette lettre où nous avons révélé la stratégie d'indemnisation des élus (maires délégués et adjoints) opérée par la Majorité, certains lecteurs se sont interrogés sur l'absence d'indication sur les indemnités du maire de la commune nouvelle de La Vôge-les-Bains, Frédéric Drevet

► Notre réponse : *Ses indemnités sont fixées à 45 % de l'IB1027 soit 1750,22€/mois.*